

( N<sup>o</sup> 85. )

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 19 MARS 1846.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de l'In- térieur un crédit provisoire de 1,500,000 francs.**

*( Voir le N<sup>o</sup> 181 de la Chambre des Représentants. )*

---

MESSIEURS,

M. le Ministre de l'Intérieur a obtenu, le 31 décembre de l'année dernière, un crédit provisoire de 800,000 fr. pour faire face aux dépenses les plus urgentes de son Département, en attendant que son Budget pût être discuté par la Législature.

Il règne toujours une incertitude absolue sur l'époque où ce Budget pourra être voté, et M. le Ministre demande un nouveau crédit provisoire de 1,500,000 fr.

Cette somme, jointe à celle précédemment accordée, s'élève à plus du tiers du montant des crédits pétitionnés à l'ouverture de la session par le Ministre; ainsi il y a tout lieu d'espérer que le service de ce Département est assuré jusqu'au moment où les Chambres auront discuté et voté le Budget de l'Intérieur; votre Commission vous propose, à l'unanimité, d'approuver le crédit demandé.

DUMON-DUMORTIER.

Le Comte J. DE BAILLET.

Le Baron DE MACAR.

D'HOOP.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.